

LECTURE PAR NATURE 6^e édition

APPEL A PROJETS 2022 Education artistique et culturelle



CONTEXTE

DGA CULTURE - MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

LECTURE PAR NATURE 6^{ème} édition - APPEL À PROJETS ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Depuis 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mis la lecture publique au cœur de sa politique culturelle. L'objectif est de construire un réseau de lecture publique constitué par les 87 bibliothèques/médiathèques présentes sur 7 aires de lecture du territoire métropolitain.

Dans cette perspective et afin de renforcer la coopération métropolitaine, une manifestation spécifique, Lecture par Nature, est née en 2017, organisée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, en partenariat avec l'Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, les médiathèques et leur commune respective.

Le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole, dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture, s'associent pour favoriser l'action culturelle dans les établissements de lecture publique, en pilotant ensemble l'événement dès cette année. A leurs côtés, L'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur coordonne l'événement.

La bibliothèque/médiathèque est l'équipement culturel le plus répandu, ouvert à tous les publics, où s'imaginent et s'établissent de nouvelles relations avec les habitants, notamment par la participation de ces derniers aux propositions artistiques.

Les cinq premières éditions ont fait la démonstration qu'au-delà de sa participation au récit territorial métropolitain, Lecture par Nature est un événement contribuant à une transversalité culturelle. Son objectif est d'expérimenter une action culturelle innovante intégrant les questions de l'accès à la culture et du renouvellement des publics, du rapport à l'écrit, à la lecture, à la littérature et au livre, aux nouvelles technologies, ainsi qu'à toutes les disciplines culturelles et artistiques.

Depuis 2018, la Métropole a souhaité développer des actions d'éducation artistique et culturelle, intégrées à l'événement. Ces parcours se destinent à chaque degré pédagogique (écoles, primaires, collèges, lycées et IME) ; pour information : 12 établissements et 14 classes ont été concernés par le dispositif, au cours de la cinquième édition.

Voir <https://ampmetropole.lectureparnature.fr/>

et <https://ampmetropole.lectureparnature.fr/les-parcours-eac-les-restitutions-2021-2022/>

La thématique 2022/2023 : LE JEU

Les projets retenus s'inscriront pleinement dans la thématique de cette 6^e édition. Seront retenus les projets croisant littérature, livre et jeu.

Les propositions des candidats doivent s'inspirer de formes diversifiées et détournées du jeu : jeux de société, jeux vidéos, jeux littéraires, jeux de rôle, jeux de hasard, jeux radiophoniques et télévisuels, concours et prix, escape games et murder parties, quizz et chasses au trésor, etc.

L'appel à projets concerne le parcours d'Éducation artistique et culturelle de Lecture par Nature impliquant des établissements scolaires du territoire en partenariat avec les médiathèques, à partir du 7 novembre 2022 jusqu'au 5 février 2023.

- Au croisement des préoccupations du ministère de la Culture et de celles de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le parcours d'Éducation artistique et culturelle intégrera différents ateliers dans les bibliothèques avec une restitution prévue lors de l'événement Lecture par Nature (janvier-février 2023).

Les classes seront sélectionnées en partenariat avec les médiathèques et/ou bibliothèques qui souhaitent participer au parcours, en lien avec la direction de la Culture de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la direction de la bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône, l'Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Éducation nationale.

- Suivant les cadres posés par le ministère de la Culture, le parcours EAC s'appuiera sur 3 piliers : acquisition de connaissances, rencontre avec des œuvre(s) et/ou les artiste(s), pratique artistique.

La proposition pour un parcours d'Éducation artistique et culturelle devra être :

- liée à la thématique Lecture par Nature (ci-dessus),
- adaptée à l'âge des élèves (les niveaux primaire et secondaire sont concernés par le parcours), selon les classes affectées à l'opérateur,
- établie en tenant compte du fait que toutes les séances se déroulent dans la médiathèque partenaire.

Elle devra comprendre :

- Une séance présentant une proposition artistique (spectacles, jeux, projections, expositions, etc.) organisée pour les classes inscrites dans le parcours et intégrant une action de médiation permettant de donner des clés sur les œuvres(s) ou les artiste(s) présentés(es), ouvrant ainsi des questions sur la pratique artistique. Cette séance présentera le parcours dans son intégralité et introduira les ateliers ;
- Une série de séances de pratique artistique construite et menée par l'opérateur, aboutissant à une production collective ou une production par élève. La forme que prendront les productions doit être présentée dans le dossier ;
- Une restitution festive lors de la manifestation Lecture par Nature en janvier-février 2023 en présence impérative des intervenants. Des formes inventives de restitution seront jointes au dossier ainsi que le type de productions prévues ;
- La présence d'un auteur (écrivain, illustrateur, photographe, scénariste, vidéaste...).

Un atelier de philosophie sera proposé et pris en charge par l'Agence régionale du livre en amont des séances d'atelier de pratique.

L'opérateur EAC devra mettre en place ce parcours en partenariat avec l'Agence régionale du Livre, les référents éducatifs et la bibliothèque concernée.

Des réunions préparatoires (2 à 3) avec les équipes éducatives et les professionnels des bibliothèques sont à prévoir ainsi qu'un temps de travail de coordination.

Chaque projet pourra être l'occasion d'une captation audiovisuelle en vue d'une diffusion numérique.

Des partenariats avec d'autres acteurs du territoire pourront être proposés en fonction des projets et du lien avec la thématique.

CALENDRIER

12 mai 2022 : Lancement de l'appel à projets EAC

3 juillet 2022 : Date butoir pour les réponses à l'appel à projets

Mi-juillet 2022 : Comité de sélection

Fin juillet : Annonce des opérateurs sélectionnés

Septembre-octobre 2022 : lancement du processus de construction du projet avec les différents acteurs.

Du 7 novembre 2022 jusqu'au 5 février 2023 : déroulement des parcours d'éducation artistique et culturelle

Janvier-février 2023 : déroulement de la programmation artistique Lecture par Nature

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier complet devra comporter :

le dossier dûment complété,

les budgets HT et TTC en mentionnant le taux de la TVA, avec le cas échéant, la mention « *Non assujetti à la TVA, selon l'article 293 B du code général des impôts* »,

une présentation de la structure,

une copie de l'enregistrement de l'association au *Journal officiel*,

une copie du récépissé de déclaration d'entrepreneur du spectacle vivant valant licence, de plus d'un mois.

Pour information, le budget définitif alloué à chaque structure sera connu une fois le nombre de bibliothèques inscrites dans le projet confirmé, le nombre de classes déterminé.

Le dossier complet est à retourner par courriel à :

lectureparnature2022@ampmetropole.fr impérativement avant le 3 juillet 2022 minuit.

Seuls les dossiers complets seront présentés au comité de sélection.

Pour les projets retenus, un contrat précisera les conditions de réalisation et les modalités de paiement.

Il sera signé entre chaque opérateur et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le budget versé comprendra les droits d'auteurs (SACEM, SACD...) qui seront acquittés par le producteur. La demande de droits pour les œuvres doit avoir été effectuée avant le dépôt du dossier. Il sera demandé une preuve des démarches entreprises.

Les devis présentés par les opérateurs sélectionnés seront établis en HT et TTC en mentionnant le taux de la TVA, avec le cas échéant, la mention « *Non assujetti à la TVA, selon l'article 293 B du code général des impôts* ». Les devis devront indiquer avec précision les cachets des auteurs/artistes/illustrateurs qui devront impérativement respecter la charte des auteurs/artistes/illustrateurs et les conventions collectives du spectacle vivant. La somme correspondant au budget convenu sera créditée au compte du producteur selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par le producteur de ses obligations légales et contractuelles, d'une facture détaillant le nom du projet, les dates, le détail des cachets et les communes participant au parcours EAC.

La facture devra être signée par le représentant de l'association, avec le tampon de celle-ci. Aucun dépassement du coût par représentation figurant dans le contrat ne sera pris en compte.

CONDITIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

- la forme juridique des structures doit être obligatoirement associative ;

Les opérateurs seront donc retenus par un comité de sélection, composé de professionnels de la culture et de l'éducation. En fonction du nombre de bibliothèques engagées dans les parcours EAC, 3 à 4 projets seront retenus.

La sélection sera établie sur la base des critères suivants :

- exigence artistique et pertinence pédagogique de la médiation ;
- liens développés avec le livre, la lecture, l'écrit, la littérature et le thème de la 6^e édition de Lecture par Nature : LE JEU ; l'inventivité dans l'exploration des liens et de la rencontre entre le jeu, le livre et la littérature ;
- caractère original et/ou innovant des propositions pour les médiathèques ;
- capacité des opérateurs à investir dans un processus de co-construction, de gestion et d'organisation de projet, et à en assurer la coordination administrative ;
- Participation d'un ou de plusieurs auteur(s).

Appel à projets 2022 « le jeu » / Lecture par Nature

NOM DU PROJET :

NOM DE L'OPERATEUR :

I. IDENTITE DE LA STRUCTURE

Statut juridique de la structure :

Nom usuel de la structure :

Nom de la structure tel qu'il apparaît dans les statuts (si différent du nom usuel) :

Année de création de la structure :

Siège social de la structure :

Adresse

Numéro et voie

Complément

BP

Code postal

Ville

Téléphone

mobile

Courriel

Numéro siret

code APE

Responsable moral (titre et nom)

Site internet

Réseaux sociaux

Présentation de la structure :

II. LE PROJET

Présentation générale du projet EAC (axes culturels, artistiques et pédagogiques) :

(500 signes)

Regard singulier sur le thème

(300 signes)

A. PROPOSITIONS

1 – Séance présentant la proposition artistique (présentation, intervenants)

Titre

Description

2 – Séances de pratique artistique

Titre

Description

Durée :

Nombre de séances :

Nombre d'intervenants :

Nom des artistes et auteurs intervenants impliqués et courte présentation :

(préciser s'il s'agit d'une intention ou si les intervenants ont déjà donné leur accord)

3 – Restitution artistique

Titre

Description

Liste des pièces à fournir et à envoyer par courriel à lectureparnature2022@ampmetropole.fr :

IMPERATIVEMENT AVANT LE 3 JUILLET 2022 MINUIT

le dossier dûment complété,

les budgets HT et TTC (comprenant frais de personnel, techniques, transports, catering, repas, droits d'auteurs...),
présentation de la structure,

copie de l'enregistrement de l'association au Journal Officiel,

copie du récépissé de déclaration d'entrepreneur du spectacle vivant valant licence, de plus d'un mois,

fiche technique détaillée,

preuve des démarches entreprises concernant les droits pour les oeuvres citées.